

Conférence de presse annuelle du 5 avril 2022

Urban Angehrn, directeur

Crise en Ukraine : des risques multiples pour les établissements financiers

Mesdames, Messieurs,

Marlene Amstad vient de le mentionner : le conflit en Ukraine nous préoccupe aussi fortement en ce moment. Cette guerre en Europe, et avant tout la souffrance humaine qu'elle engendre, nous touche tous de très près. En tant qu'autorité de surveillance, nous devons continuer à remplir notre mandat dans de telles circonstances aussi. Pour commencer, je vous indiquerai quels sont les points de jonction entre cette crise et notre activité de surveillance.

Concernant la guerre en Ukraine, nous pouvons dire en résumé que ce conflit recèle de multiples risques pour la branche financière helvétique, voire des risques particulièrement aigus pour certains établissements. Nous les observons de très près. Nous estimons que la situation actuelle est telle que le conflit ne représente pas un risque généralisé pour le marché financier suisse.

Laissez-moi vous expliquer brièvement pourquoi. Le mandat de la FINMA est la protection des individus et du système. Dans cette perspective, nous nous concentrons avant tout sur les risques, c'est-à-dire sur les possibles scénarios négatifs. Dans le cadre de la présente crise, nous cherchons en premier lieu à déterminer quels sont les établissements exposés, via quelles prestations et dans quelle mesure. L'objectif est d'identifier à temps d'éventuels gros risques et tout potentiel de contamination.

Nous sommes donc en contact étroit avec les établissements assujettis à notre surveillance et leur demandons toutes les informations pertinentes pour évaluer la situation. Nous sommes informés de l'activité directe des banques et assurances assujetties vis-à-vis des États concernés et avons approfondi la situation avec les établissements les plus concernés. Quelques établissements sont en effet ponctuellement plus fortement exposés dans le contexte de ce conflit. Cependant, de notre point de vue, nous ne sommes actuellement pas face à une situation représentant une menace pour l'ensemble du système.

Concrètement, quels dangers peuvent aujourd'hui découler de ce conflit pour les banques suisses ? La FINMA se concentre d'une part sur des aspects prudents, à savoir sur des questions de ressources de liquidité et de capital par rapport aux risques encourus. D'autre part, le traitement des sanctions ainsi que des risques opérationnels nous intéresse également.

La perspective prudentielle se focalise sur les risques financiers, comme les crédits contractés vis-à-vis de débiteurs russes ou des investissements directs dans des titres russes. En outre, les opérations sur des dérivés ou des crédits lombard avec des sous-jacents russes ou des contreparties russes faisant potentiellement l'objet de sanctions peuvent être problématiques. Existe ici le danger que l'on ne

puisse pas sortir de ces transactions et également qu'aucune marge ne puisse plus être échangée. Mais aussi le négoce de matières premières avec des contreparties russes ou des biens russes financé par des banques peut potentiellement ne plus être réglé et ainsi engendrer des pertes.

Un deuxième groupe de risques concerne le cadre juridique et la *compliance*. Le respect correct des sanctions exige une diligence élevée. Des incertitudes juridiques quant au traitement des clients concernés peuvent en effet survenir. La FINMA, ainsi que naturellement le SECO qui tient la houlette dans ce domaine, reçoit de nombreuses questions de la part de ses assujettis à ce propos : quelles opérations bancaires sont encore permises ? Comment devons-nous interpréter les sanctions ?

Notre attente est ici claire : la branche doit conduire ses affaires de manière irréprochable, et donc dans le respect strict des sanctions. Nous ne disposons pour le moment d'aucun indice qui indiquerait qu'il n'en serait pas ainsi. Au contraire : les banques prennent le thème des sanctions très au sérieux. Le traitement des sanctions n'est pas une nouveauté pour les établissements, mais leur volume et leur complexité ont fortement augmenté.

Indépendamment des sanctions s'appliquent en outre les habituelles obligations de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, surtout en cas d'affaires avec des personnes politiquement exposées. Celles-ci doivent être comme toujours respectées.

Il existe également des risques opérationnels résultant du conflit en Ukraine, au premier titre desquels comptent les cyberattaques qui vont croissant. Nous avons également interrogé les assujettis sur ce sujet. Cependant, pour le moment, rien ne nous laisse penser qu'il y ait des attaques systématiques ou de grande ampleur. Les établissements doivent cependant faire preuve d'une vigilance accrue, car la situation peut se détériorer du jour au lendemain. En outre, ils ont l'obligation d'annoncer à la FINMA tout éventuel incident.

Il peut enfin aussi y avoir des difficultés opérationnelles dans le trafic des paiements, notamment si des banques correspondantes disparaissent et qu'aucun paiement ne peut plus être effectué en rouble.

Ces trois types de risques – prudentiel, juridique et opérationnel – se manifestent de manière très différente selon les cas. Notre manière de procéder est, comme d'habitude, orientée sur les risques : la surveillance se concentre davantage sur les établissements les plus importants et les plus exposés que sur ceux plus petits et moins exposés.

Lorsque cela se révèle nécessaire, la FINMA peut exiger des établissements assujettis à sa surveillance de prendre des mesures spécifiques. Elle protège ainsi par exemple les déposants d'une banque. La FINMA dispose pour ce faire de nombreux instruments. Elle y recourt en cas de besoin afin de faire respecter le droit de la surveillance des marchés financiers. S'il s'agit de risques financiers concentrés, des renforcements des fonds propres sont la première réponse à apporter. La FINMA peut cependant aussi intervenir ponctuellement dans l'activité commerciale et, si cela est indiqué, limiter, voire interdire temporairement certaines affaires et transactions. Dans les cas les plus urgents, la FINMA peut même ordonner à court terme des mesures protectrices, comme ce fut dernièrement le cas avec la banque Sberbank (Switzerland).

Selon nos connaissances actuelles, je peux affirmer que globalement, les relations d'affaires des établissements financiers suisses avec la Russie ne sont certes pas insignifiantes, mais restent néanmoins plutôt modestes par rapport aux principaux marchés-cibles. Il existe bien entendu quelques établissements spécifiques qui sont davantage concernés. Mais dans l'ensemble, les risques liés aux effets premiers restent gérables pour notre place financière. Nous continuons d'observer la situation, de manière notamment à déterminer si la guerre a d'autres effets indirects sur les marchés financiers. Mais avant tout, nous souhaitons et nous espérons que ce conflit sera réglé le plus rapidement possible.

Le marché hypothécaire en ligne de mire

Passons maintenant à un tout autre sujet, celui du marché hypothécaire en Suisse. Les marchés immobilier et hypothécaire présentent aujourd'hui une nette tendance à la surchauffe concernant l'immobilier résidentiel. Différents facteurs suggèrent une surévaluation de tels biens. Ainsi, les prix de l'immobilier ont par exemple augmenté plus fortement que les prix à la consommation, les salaires ou que le produit intérieur brut au cours de ces 20 dernières années. Cette tendance s'est même encore accentuée depuis le surgissement de la pandémie de coronavirus.

Sans doute y a-t-il aussi des facteurs qui plaident en faveur de la stabilité des marchés immobiliers suisses. Par exemple, les variations de la conjoncture, modérées en comparaison internationale, la Suisse qui reste une place économique attrayante ou l'immigration constante.

Sur la base de nos analyses, nous savons cependant qu'en cas de grave crise immobilière, une partie des banques mais aussi des entreprises d'assurance tomberait nettement en dessous du seuil des différentes exigences en matière de fonds propres. Elles devraient donc alors se recapitaliser. Avec plus de 1 100 milliards de francs, le marché hypothécaire suisse est plus lourd que le bilan d'une grande banque d'importance systémique et correspond à une fois et demie le produit intérieur brut de la Suisse. Une correction des marchés immobiliers constitue donc pour l'économie suisse et surtout pour les établissements les plus exposés un gros risque matériel.

Dans différents contextes, la question revient toujours s'il ne conviendrait pas d'assouplir l'accès aux crédits hypothécaires. Un assouplissement des critères d'octroi générerait pourtant une nouvelle augmentation de la demande dans le secteur de l'immobilier. Aujourd'hui surtout, cela pousserait à une hausse supplémentaire des prix, déjà élevés, alors que, parallèlement, l'offre ne croît que très lentement.

Dans notre perspective de la stabilité financière, nous considérons donc de tels assouplissements avec scepticisme. Ils ne feraient que renforcer les risques significatifs qui existent déjà sur le marché.

Pour conclure, j'en reviendrai aux propos de Marlene Amstad : la stabilité des établissements, qui passe par une dotation correcte en volants de liquidité et de fonds propres, prend une importance centrale en cas de crise, quelle qu'en soit la forme. Cela vaut tant pour des turbulences consécutives à la guerre en Ukraine que pour des évolutions défavorables sur le marché immobilier. Le point de mire de notre activité reste toujours le même : maintenir à un niveau élevé la stabilité de chaque établissement et donc du système financier. Ce qui est dans notre intérêt à tous.

Je vous remercie pour votre attention.